

---

Convention collective du secteur industriel

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

---

MEMBRES DU COMITÉ :

M. Jeannot Marcil  
Président

M. Roch Bousquet  
Représentant patronal

M. Lionel Lemieux  
Représentant syndical

---

Fraternité unie des charpentiers et menuisiers  
d'Amérique (FUCMA), local 134  
7851, rue Jarry Est, bureau 250  
Anjou (Québec) H1J 2C3

- Requérante -

Association internationale des poseurs d'isolant et  
des travailleurs de l'amiante, local 58  
602, Georges V  
Montréal (Québec) H1L 3T6

- Intimée(s) -

Ganotec inc.  
6575, boul. Jean XX111  
Trois-Rivières Ouest (Québec) G9A 5C9

Association de la construction du Québec  
7400, boul. des Galeries d'Anjou  
Anjou (Québec) H1M 3M2

- Partie(s) intéressée(s) -

---

Litige : Installation de planchers de travail

Chantier : Petro Canada, 11701, rue Sherbrooke Est, Montréal

---

## **NOMINATION DU COMITÉ**

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur industriel, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 28 mars 2006 pour disposer du litige entre les métiers de charpentier-menuisier et de calorifugeur au chantier Petro Canada situé au 11701, rue Sherbrooke Est à Montréal.

## **NOMINATION DU PRÉSIDENT**

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Jeannot Marcil agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

## **CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE**

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 28 mars 2006 de la tenue d'une conférence préparatoire, pour le 29 mars 2006 à compter de 9 h, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM.	René Mathieu	Local 2182
	André Chartrand	Local 58
	Gerry Beaudoin	Local 134
	Réjean Chalifoux	Local 134 et 2366
	Stéphane Payette	Section locale 9
	Claude Caron	Section locale 9
	Pierre Beauchemin	Local 144
	Michel Trépanier	Local 271
	Paul Faulkner	Local 58
	André Savard	Local 58
	Max Forbes	Local 711
	Eugène Arseneault	Ganotec inc.
M <sup>me</sup>	Suzanne Garon	ACQ

### **□ Constat de conflit d'intérêts**


Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

### **□ Rapprochement des parties**

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Les membres du Comité se sont retirés et après de multiples échanges les parties ont informé le président du Comité qu'il y avait une entente concernant l'installation des planchers de travail.

Compte tenu de ces faits, le Comité ferme le dossier numéro 9225-00-90.

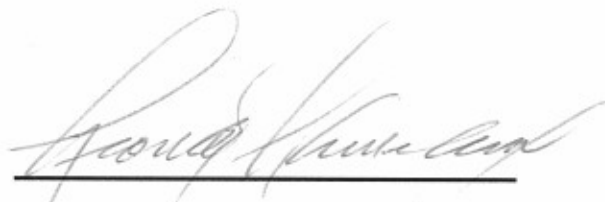
Signée à Montréal, le 29 mars 2006



Jeannot Marcil  
Président



Roch Bousquet  
Représentant patronal



Lionel Lemieux  
Représentant syndical